

FORMULAIRE DE DEMANDE DE TRANSPORT MOTORISÉ



En règle générale, les joueurs et les cadets doivent marcher en tout temps au cours d'une ronde et il leur est défendu d'utiliser un moyen de transport motorisé. Les joueurs et les cadets peuvent utiliser un chariot à moins que cela soit contraire à la politique établie par le club/parcours. Toutefois, Golf Québec reconnaît qu'il y a des circonstances où des exceptions sont permises. Parmi ces exceptions, on compte les situations où quiconque (y compris un cadet) demandant à utiliser une voiturette de golf en raison d'une incapacité grave et permanente a obtenu la permission d'utiliser une voiturette. La permission d'utiliser une voiturette ne peut être fournie que par Golf Québec depuis ses bureaux situés à Montréal, Québec. Les incapacités temporaires ne donnent pas droit à cette exception et, par conséquent, Golf Québec ne permettra pas l'utilisation d'une voiturette.

Dans chaque cas où un demandeur soumet une demande d'utilisation d'une voiturette de golf, la demande d'inscription au tournoi de Golf Québec pertinent et le formulaire de demande de transport motorisé (y compris la documentation médicale comme il est précisé dans ce formulaire) doivent tous les deux être soumis à Golf Québec par le joueur (et non pas par un cadet), par courriel, et Golf Québec doit recevoir ces documents au plus tard à la date limite d'inscription au tournoi. Ces documents doivent être transmis à Sandrine Bigras, directrice des compétitions de Golf Québec.

Golf Québec n'évaluera pas les demandes soumises par télécopieur, par téléphone ou si toute la documentation requise n'a pas été soumise en son entier dans le cadre d'une seule demande.

Tout joueur qui souhaite obtenir la permission pour que son cadet puisse utiliser une voiturette de golf doit soumettre un formulaire de demande de transport motorisé et la documentation médicale requise au plus tard à la date limite d'inscription du tournoi. Golf Québec n'acceptera pas de demandes présentées directement par les cadets.

Les demandeurs qui souhaitent pouvoir utiliser une voiturette de golf dans plus d'un tournoi de Golf Québec au cours d'une saison de compétitions donnée doivent soumettre une liste des compétitions dans lesquelles ils prévoient jouer durant cette saison. Chaque demande faite à Golf Québec pour un tournoi spécifique doit être reçue au plus tard à la date limite d'inscription de chaque tournoi.

Veuillez noter que les demandes relatives à des blessures ou à des déficiences « temporaires » qui ne peuvent pas être considérées comme étant une « invalidité » seront rejetées.

Une nouvelle demande doit être faite au début de chaque saison et si la condition n'a pas changé, Golf Québec évaluera l'information médicale fournie au préalable au nom de la personne, à la condition qu'elle soit contemporaine à la demande pertinente et qu'elle ait été soumise en respectant la procédure indiquée ci-dessus.

Informations confidentielles à fournir par quiconque invoque une invalidité et qui demande à pouvoir utiliser une voiturette lors d'une compétition de Golf Québec.

Veillez utiliser des pages additionnelles au besoin.

- 1) Veuillez expliquer la nature de votre invalidité et la raison pour laquelle vous devez utiliser une voiturette.

- 2) Données historiques :
a) Votre invalidité est-elle permanente ou temporaire?

b) Depuis quand souffrez-vous de cette invalidité?

c) Comment cette invalidité limite-t-elle votre capacité à marcher durant un tournoi de golf?

d) Est-elle stable?

e) A-t-elle empiré avec le temps?

- 3) Veuillez fournir un rapport médical à jour du médecin traitant qui a évalué votre condition, rapport décrivant la nature et l'étendue de votre invalidité et expliquant pourquoi il serait au-dessus de vos capacités de marcher et de rivaliser durant cette compétition. Un tel rapport doit expliquer en détail votre diagnostic et vos symptômes et décrire spécifiquement de quelle façon votre condition entrave votre capacité à marcher en général et durant un tournoi de golf. **Un tel rapport doit être joint avec le présent formulaire de demande de transport motorisé dûment rempli et soumis en même temps.**

4) Prière de fournir le nom, l'adresse et le(s) numéro(s) de téléphone du/des médecin(s) qui traite(nt) la condition qui, selon vous, nécessite l'utilisation d'une voiturette :

5) Quel est le plan de traitement actuel pour votre condition? Précisez les médicaments et la thérapie utilisés pour traiter votre condition ainsi que les effets secondaires qui se manifestent, le cas échéant.

6) Si votre condition tient à un problème cardiaque, veuillez répondre aux questions suivantes :

a) Avez-vous déjà subi une chirurgie de pontage des artères coronariennes ou une angioplastie?

b) Prenez-vous des médicaments pour le cœur et, si tel est le cas, quels sont ces médicaments et quelles en sont les doses?

c) Souffrez-vous d'épisodes de souffle court, d'oppression à la poitrine ou aux bras, de crampes aux jambes en marchant? Si c'est le cas, combien de verges pouvez-vous marcher avant de devoir vous arrêter?

7) Pouvez-vous gravir dix marches ou plus sans assistance, sans aide à la marche et sans devoir vous tenir à une rampe? Combien de verges pouvez-vous marcher sur un terrain de niveau sans devoir vous arrêter ou sans assistance?

8) Utilisez-vous des aides à la marche (canne, béquilles, déambulateur, appareil orthopédique pour le dos, attelle jambière) et, si tel est le cas, précisez combien de temps vous les utilisez durant chaque journée.

9) Fournissez une liste des tournois auxquels vous avez participé au cours des cinq dernières années et indiquez si vous avez marché ou utilisé une voiturette lors de ces tournois.

10) En moyenne, combien de fois jouez-vous au golf par semaine, sans que ce soit dans des tournois?

11) Lorsque vous jouez au golf sans que ce soit dans un tournoi, quel pourcentage du temps marchez-vous lorsque vous jouez et quel pourcentage du temps utilisez-vous une voiturette?

J'atteste que, autant que je le sache, les informations fournies ci-dessus et dans toute pièce jointe sont vraies et correctes.

Signature du joueur

Nom (en lettres moulées)

Date (jj/mm/aaaa)

*** Prenez note que ce formulaire de demande de transport motorisé (y compris toutes les informations requises ci-dessus, le rapport médical du médecin et l'autorisation pour la divulgation des renseignements médicaux ci-dessous) doivent être fournis **en même temps** à Golf Québec et avec l'inscription en ligne pertinente au(x) tournoi(s) de Golf Québec touché(s), le tout devant être soumis par le joueur (et non par un cadet), par courriel, et reçu par Golf Québec au plus tard à la date limite d'inscription du (des) tournoi(s).

AUTORISATION DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX À L'APPUI DE LA DEMANDE D'UTILISATION DE TRANSPORT MOTORISÉ

J'autorise Golf Québec et ses agents désignés ainsi que les professionnels de la santé qui participent à la décision de fournir une voiturette de golf à utiliser confidentiellement les renseignements médicaux me concernant et à contacter mon (mes) fournisseur(s) de soins de santé touchant ma condition qui, à mon avis, constitue une invalidité, laquelle me donne droit d'utiliser une voiturette durant une compétition de golf.

J'autorise mon (mes) fournisseur(s) de soins de santé à communiquer avec Golf Québec, ses agents désignés ainsi que les professionnels de la santé qui participent à la décision de fournir une voiturette de golf pour qu'ils puissent présenter une telle clarification ou des renseignements supplémentaires dont Golf Québec pourrait avoir besoin pour rendre une décision touchant ma demande d'utilisation de transport motorisé. J'autorise la divulgation de toute documentation, dossiers médicaux ou autres renseignements touchant ma condition et concernant ma demande d'utilisation de transport motorisé.

Signature du joueur

Nom (en lettres moulées)

Date (jj/mm/aaaa)

COMITÉ DES RÈGLES DU GOLF – GOLF QUÉBEC